

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2697

présenté par

Mme Abadie et M. Guerini

à l'amendement n° 2555 de M. Boudié

-----

**ARTICLE 1ER TER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« au »

insérer les mots :

« respect du ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement précise que la formation dispensée au fonctionnaire doit porter, au delà des aspects théoriques, sur le respect du principe de laïcité, afin d'y apporter la dimension pratique nécessaire au bon exercice de sa mission.